



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2019-610

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN- DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière substitue de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 janvier 2020 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2019-610 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

L'objet de ce règlement vise à fixer les taux de taxes, les compensations et les divers tarifs à prévoir pour l'année financière 2020.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible au Service du greffe situé à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, durant les heures normales de bureau.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 27 janvier 2020

La greffière substitue,
Stéphanie Boucher, avocate
www.VSAD.ca